



Municipalité de Lantier

AVIS PUBLIC

Il y aura session ordinaire du conseil municipal lundi, le 14 avril 2025 à 19:00 heures au 118, croissant des Trois-Lacs.

Au cours de cette session, le conseil doit statuer sur une demande de dérogation mineure :

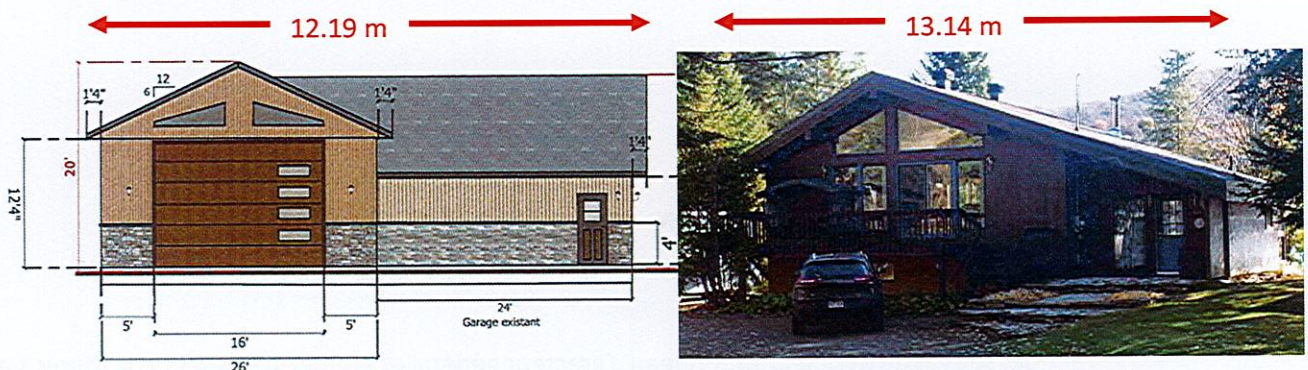
Monsieur Pierre Bourdeau
Madame France Cardinal
322, chemin du Lac-de-la Montagne-Noire
Lantier, JOT 1V0
4416-68-8800-0-000-0000
Lot : 6 028 220 du Cadastre du Québec
Zone: 2V

Nature et effets

Agrandissement d'un garage d'une largeur supérieure 75% de la largeur du bâtiment principal (article 7.2 du règlement de zonage 154-2014).

Dérogation demandée

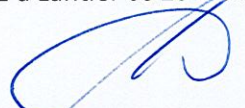
Agrandissement du garage d'une largeur totale de 12,19 mètres, alors que la largeur du bâtiment principal est de 13.14 mètres (article 7.2 du règlement de zonage 154-2014).
Demande de dérogation mineure de 2,33 mètres sur la largeur du garage projeté.



Veuillez prendre avis que le conseil statuera sur la demande de dérogation mineure ci-jointe lors de la prochaine séance du conseil municipal qui se tiendra lundi, le 14 avril 2025 à 19:00 heures.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Lantier ce 25 mars 2025.


Benoit Charbonneau,
Directeur général et greffier-trésorier



Municipalité de Lantier

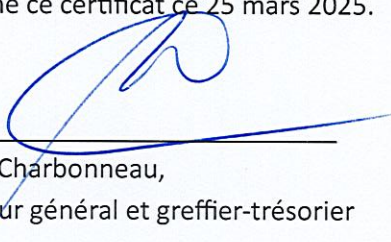
AVIS PUBLIC

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné Benoit Charbonneau, Directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lantier, atteste que j'ai publié une copie de l'avis public ci-contre le 25 mars 2025 sur le site Internet de la Municipalité ainsi que sur le tableau d'affichage situé à l'accueil de l'hôtel de ville en conformité avec le règlement 195-2018 relatif aux modalités de publication des avis publics entre 8h00 et 17h00.

EN FOI DE QUOI,

Je donne ce certificat ce 25 mars 2025.



Benoit Charbonneau,
Directeur général et greffier-trésorier